



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/485
11 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Points 24, 35, 38, 50, 56, 91, 92, 93, 94,
95, 96, 97, 99 et 104 de l'ordre du jour

NOUVEL ORDRE DU JOUR DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE DANS LES ANNEES 90

QUESTION DE PALESTINE

ELIMINATION DE L'APARTHEID ET INSTAURATION D'UNE AFRIQUE DU SUD
UNIE, DEMOCRATIQUE ET NON RACIALE

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE ET SOCIAL ET
LES DOMAINES CONNEXES

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE
DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE
ET LE DEVELOPPEMENT

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

APPLICATION DES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE
DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Lettre datée du 6 octobre 1993, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la Déclaration adoptée par les Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77 lors de leur dix-septième réunion annuelle, tenue le 5 octobre 1993 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

Au nom du Groupe des 77, je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 24, 35, 38, 50, 56, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99 et 104 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Colombie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

Président du Groupe des 77 à New York

(Signé) Luis Ferdinando JARAMILLO

ANNEXE

Déclaration des Ministres des affaires étrangères des Etats
membres du Groupe des 77, adoptée lors de leur dix-septième
réunion annuelle, tenue à New York le 5 octobre 1993

1. La dix-septième réunion annuelle des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 s'est tenue à New York, le 5 octobre 1993.
2. Les Ministres se sont félicités de l'admission d'Andorre, de l'Erythrée, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de Monaco, de la République Tchèque et de la Slovaquie à l'Organisation des Nations Unies.
3. Les Ministres se sont également réjouis de l'admission des Etats fédérés de Micronésie comme membres à part entière du Groupe des 77.

I. DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

4. Les Ministres se sont déclarés extrêmement inquiets de constater que les perspectives de reprise mondiale restaient incertaines, et préoccupés par les lourdes conséquences de cet état de fait pour les pays en développement. Ils ont souligné que la persistance d'une situation défavorable à l'extérieur – lenteur de la croissance économique, divergence des politiques macro-économiques suivies par les pays développés – ne faisait pas seulement obstacle au développement économique et social des pays en développement, mais menaçait également leur stabilité économique, politique et sociale.
5. Les Ministres ont regretté que les pays développés n'aient toujours pas la volonté politique d'apporter des solutions efficaces et équitables au problème de la stagnation économique mondiale. Ils ont également regretté qu'un certain groupe de pays développés ait tendance à prendre en dehors du cadre multilatéral du système des Nations Unies des décisions qui intéressent le monde entier et qui ont des répercussions sur l'économie mondiale, et ce sans tenir compte pleinement des intérêts des pays en développement.
6. Les Ministres ont demandé que les pays en développement participent effectivement et pleinement au processus décisionnel et au règlement des problèmes économiques mondiaux, grâce à un multilatéralisme renforcé par une coordination systémique à l'échelle mondiale des politiques, de façon à favoriser une croissance équitable de l'économie mondiale. Ils ont souligné que, l'économie mondiale s'internationalisant de plus en plus, un mécanisme équitable et efficace de coordination multilatérale des politiques macro-économiques permettant une participation accrue des pays en développement et sensibles à leurs besoins et à leurs préoccupations était indispensable.
7. Les Ministres ont réaffirmé la nécessité d'un dialogue constructif entre le Nord et le Sud, conçu comme un outil pour favoriser la croissance et le développement économiques des pays en développement. Ils ont souligné que ce dialogue devrait être fondé sur l'impératif économique de la réciprocité des intérêts et des avantages, d'une interdépendance réelle et d'un juste partage des responsabilités. A cette fin, une étroite collaboration et une coordination efficace entre le Groupe des 77 et le Mouvement des pays non alignés sont essentielles pour que leur action soit complémentaire.

8. Les Ministres ont souligné la nécessité d'appliquer pleinement et dans les meilleurs délais la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement – en adoptant des politiques nationales appropriées et en renforçant la coopération internationale visant à relancer la croissance économique et le développement des pays en développement. Ils ont également réaffirmé l'importance et la validité de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, de l'Engagement de Cartagena pris à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et des résultats des travaux effectués dans le cadre de la CNUCED, ainsi que de la Déclaration de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne du 14 au 25 juin 1993 et qui a notamment reconnu le droit au développement.

9. Les Ministres se sont à nouveau dits préoccupés des conséquences de la demande accrue de ressources extérieures émanant des pays d'Europe centrale et occidentale pour les pays en développement. Ils ont regretté que les ressources disponibles pour ces derniers aient diminué alors que les pays développés et les institutions financières multilatérales avaient donné l'assurance que l'aide fournie aux pays d'Europe centrale et occidentale ne le serait pas aux dépens des pays en développement. Ils ont souligné que les besoins des pays d'Europe centrale et occidentale devraient être satisfaits à l'aide de ressources supplémentaires et non à l'aide de celles qui étaient précédemment destinées aux pays en développement.

10. Les Ministres se sont inquiétés des nouvelles conditionnalités que l'on continue à introduire en redéfinissant les principes de la coopération économique internationale. Ils ont estimé qu'il revenait à chaque pays de définir lui-même les objectifs et les priorités de son processus de développement. Ils ont souligné que le rôle de la communauté internationale était d'appuyer et de compléter les efforts déployés sur le plan national par les pays en développement.

AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT

11. Les Ministres se sont déclarés inquiets que l'ONU n'ait pas accordé aux problèmes de développement le rang de priorité voulu. Soulignant que l'approche du développement devait être intégrée, ils ont insisté sur l'importance de l'initiative visant à établir un agenda pour le développement qui relancera le dialogue sur les questions de développement, car un bon climat économique et social peut être un facteur de renforcement de la paix et de la stabilité, et il incombe à l'ONU de favoriser la recherche d'une solution intégrée aux problèmes mondiaux.

12. A cette fin, les Ministres ont réaffirmé qu'ils souhaitaient voir le système des Nations Unies jouer un plus grand rôle dans l'action en faveur du développement économique et social, et ils ont invité toutes les parties à entamer un dialogue constructif sur les problèmes de développement lors de la présente session de l'Assemblée générale, conformément au souhait du Secrétaire

général, qui aimerait que son rapport préliminaire sur un Agenda pour le développement donne lieu à un débat animé et productif.

COMMERCE INTERNATIONAL

13. Les Ministres ont souligné qu'un système de commerce international équitable, sûr, non discriminatoire et prévisible, est une nécessité vitale pour ouvrir aux pays en développement de nouvelles perspectives de commerce et de développement et leur permettre de prendre une part plus importante aux échanges internationaux. Dans ce but, ils ont demandé instamment aux pays développés d'appliquer des mesures de libéralisation des échanges, étape indispensable de la mise en place d'un système juste et équitable de commerce multilatéral. Ils ont souligné que la réforme des politiques commerciales entreprise par les pays en développement serait vaine si les pays développés ne prenaient pas des mesures d'ordre structurel qui ouvrent des débouchés accrus aux exportations des pays en développement.

14. Les Ministres ont réaffirmé la nécessité d'un aboutissement rapide des Négociations d'Uruguay, qui soit équilibré et de nature à favoriser le développement auquel aspirent les pays en développement. Il importe tout particulièrement que ces négociations permettent d'ouvrir nettement davantage les marchés aux exportations des pays en développement et qu'elles mettent fin immédiatement au protectionnisme et conduisent au démantèlement des barrières qui faussent le commerce mondial dans les domaines des textiles et de l'agriculture. Les Ministres ont également souligné que tout accord sur les droits de propriété intellectuelle devrait tenir pleinement compte du niveau de développement et des aspirations des pays en développement.

15. Les Ministres ont déploré la multiplication des mesures protectionnistes prises en dehors de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et contraires à cet accord. Ils ont aussi noté avec préoccupation que les pays développés avaient de plus en plus souvent recours à des mesures antidumping et à l'imposition de droits compensateurs à l'encontre des pays en développement, qu'ils continuaient à subventionner leurs exportations tandis que celles des pays en développement continuaient de se heurter à d'importants obstacles tarifaires et non tarifaires. Les Ministres ont lancé un appel pour que les règles, les normes et les principes reconnus du système commercial multilatéral soient strictement respectés.

16. Les Ministres ont demandé instamment aux pays développés d'honorer d'urgence les engagements pris à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui présentent un intérêt tout particulier pour les pays en développement. Ils ont souligné que les résultats de la huitième session de la CNUCED étaient dus dans une large mesure à la ferme volonté des pays en développement de poursuivre le dialogue. Ils ont de nouveau exprimé l'espoir que ce résultat positif – pourvu que les pays développés fassent preuve de la volonté politique requise – contribuerait aux progrès de la coopération multilatérale pour la croissance et le développement.

17. Les Ministres ont noté avec inquiétude que les termes de l'échange des pays exportateurs de produits de base continuaient de se détériorer, du fait que les cours de ces produits étaient faibles et à cause du protectionnisme. A cet égard, ils ont rappelé la décision, prise à la huitième session de la CNUCED,

d'entamer des consultations sur la possibilité de convoquer une conférence internationale sur les produits de base, dont ils ont souligné l'urgence. Ils ont aussi demandé à la communauté internationale d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour diversifier leur secteur des produits de base.

18. Les Ministres se sont particulièrement intéressés à l'intensification et à la concentration géographique des phénomènes d'intégration économique, observées surtout depuis la fin des années 80. Ils ont noté qu'à la huitième session de la CNUCED on avait relevé parmi les thèmes prioritaires, dans le contexte de l'interdépendance mondiale, l'évolution et les conséquences des nouveaux espaces économiques élargis, et processus d'intégration régionale. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de veiller à ce que les accords d'intégration, particulièrement ceux qui ont une forte incidence sur le commerce mondial, le dynamisent, ouvrent de plus grandes possibilités d'échanges et de développement aux pays en développement et renforcent le système des échanges commerciaux dans le respect de l'Accord général.

19. Les Ministres ont affirmé la nécessité d'améliorer le Système généralisé de préférences et invité les pays qui accordent des conditions préférentielles à veiller au maintien et à l'élargissement de leur système et à se garder d'y introduire des mesures discriminatoires.

20. Les Ministres ont lancé un appel à la communauté internationale pour que les pays cessent immédiatement d'utiliser contre des pays en développement des mesures coercitives non autorisées par les organes compétents des Nations Unies ou contraires aux principes de la Charte des Nations Unies pour imposer de force leur volonté à d'autres pays.

DETTE EXTERIEURE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

21. Les Ministres se sont dits profondément préoccupés que les efforts que font les pays en développement pour se développer, notamment pour offrir des services économiques et sociaux de première nécessité – logement, instruction, santé, par exemple – soient entravés par l'obligation de consacrer une fraction importante du budget national au service de la dette extérieure.

22. Les Ministres ont fait ressortir que la charge de la dette pesait sur l'économie des pays en développement, la situation étant encore aggravée par les effets défavorables du processus d'ajustement structurel, le flux de ressources financières des pays en développement vers les pays développés, le caractère imprévisible du système financier international, la réduction de l'aide publique au développement, la détérioration des termes de l'échange des pays en développement et la chute des cours des produits de base, ainsi que la montée du protectionnisme dans les pays développés. Les Ministres ont donc souligné que la réduction de l'encours et du service de la dette devrait être le pivot de la solution du problème de l'endettement des pays en développement.

23. Les Ministres ont souligné que le problème de la dette extérieure des pays en développement ne devait pas être considéré seulement sous l'aspect strictement technique, mais aussi en tenant compte de ses importants aspects politiques et sociaux qui, du fait des déséquilibres du système monétaire, financier et commercial international ont des effets catastrophiques de sorte

que la solution doit être politique et faire intervenir à la fois les pays créanciers et les pays débiteurs, ainsi que les institutions internationales qui ont la responsabilité commune de résoudre le problème de l'endettement des pays en développement. Les Ministres ont donc demandé instamment à ces pays et institutions de trouver, une solution efficace, globale, équitable, propice au développement et durable qui permette de réduire sensiblement la dette des pays en développement et la charge qu'elle fait peser sur eux. La démarche devrait s'étendre à toutes les catégories de dette et de pays en développement débiteurs, en faisant une place particulière aux pays à revenu faible ou moyen qui, malgré leurs difficultés financières, continuent de s'acquitter ponctuellement de leurs obligations.

24. A ce sujet, les Ministres ont également souligné que la solution devait nécessairement passer par le renforcement et la libéralisation du système commercial international, car le commerce est le principal facteur de croissance réelle et de développement et, par conséquent, le principal moyen pour les pays en développement de se procurer les ressources dont ils ont besoin pour faire face à leurs obligations financières. Ils ont également insisté pour que l'on continue d'étudier et d'appliquer de plus en plus largement des mesures novatrices (conversion de la dette en prises de participation, conversion de la dette pour le financement de mesures de protection de l'environnement ou de projets de développement, par exemple) pour aider à résoudre le problème de la dette extérieure des pays en développement.

SYSTEME MONETAIRE ET FINANCIER

25. Les Ministres ont réaffirmé que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale devraient être des institutions neutres, à caractère purement économique et qui ne posent pas de conditions, et qu'ils devraient revoir leurs politiques et leurs pratiques de manière à appuyer activement un nouveau système financier et monétaire, qui soit plus équitable et qui soutienne mieux les efforts de développement des pays en développement. Ils ont déploré l'échec des efforts visant à réformer et restructurer le système monétaire et financier international, pour démocratiser le processus décisionnel des institutions financières multilatérales de manière que les intérêts et les besoins des pays en développement y soient convenablement représentés.

26. Les Ministres ont souligné la nécessité de maintenir et de renforcer la coordination entre le Groupe des 77 et le Groupe des Vingt-Quatre dans le cadre des institutions financières multilatérales, afin de défendre les intérêts des pays en développement dans les négociations multilatérales.

FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

27. Les Ministres se sont inquiétés des effets de la réduction des financements accordés aux pays en développement, qui sont encore aggravés par les sorties de fonds qu'entraînent le service de la dette et la détérioration constante des termes de l'échange. Ces apports sont indispensables pour fournir aux pays en développement des capitaux et leur permettre de réaliser les investissements nécessaires pour répondre aux besoins de leur population.

28. Les Ministres ont réaffirmé la nécessité pressante d'une action concertée visant à augmenter sensiblement les flux de ressources financières destinées au

développement et à en assurer la continuité et la prévisibilité de façon à répondre aux besoins croissants des pays en développement. Ils ont déploré que les objectifs en matière d'APD - 0,7 % du PIB des pays développés, montants minimaux pour les pays les moins avancés - ne soient généralement pas atteints. Ils ont également demandé que les ressources financières des institutions multilatérales soient considérablement augmentées et que leur politique de crédit soit révisée afin de favoriser une augmentation des prêts et de la croissance.

29. Les Ministres ont rappelé qu'il était particulièrement important de fournir des ressources concessionnelles supplémentaires aux pays à revenu faible. Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'augmenter en valeur réelle les fonds disponibles au titre de la dixième reconstitution des ressources de l'IDA, étant donné que ces pays ont de plus en plus besoin de trouver des capitaux à des conditions de faveur. De même, des apports de capitaux supplémentaires au titre de la Facilité d'ajustement structurel (FAS) et de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) du Fonds monétaire international devraient permettre de fournir à ces pays une aide concessionnelle à moyen terme.

INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS

30. Les Ministres ont souligné l'importance des investissements étrangers directs comme facteur de croissance économique et de développement dans les pays en développement. Ils ont noté, à cet égard, que d'importantes réformes économiques visant à créer un climat favorable à l'investissement étaient en cours dans nombre de pays en développement. Ils ont souligné que, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour augmenter les flux de ressources vers les pays en développement, les pays industrialisés devraient renforcer les incitations à investir dans les pays en développement.

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

31. Les Ministres se sont félicités des résultats de la première session de fond de la Commission du développement durable, résultats qui permettraient de renforcer la coopération internationale aux fins de la mise en oeuvre d'Action 21 et de surveiller les flux financiers et techniques en direction des pays en développement afin de veiller à ce que les mesures découlant de la Conférence de Rio répondent aux attentes et aux aspirations de tous les pays. A cet égard, les Ministres ont souligné qu'il importait de s'assurer que les modalités d'application des décisions issues de la Conférence de Rio soient pleinement respectées.

32. Ils se sont aussi félicités à cet égard de la création du Groupe de travail ad hoc intersessions à composition non limitée, sur les ressources financières et le transfert des techniques composé d'experts désignés par les gouvernements qui, dans le plein respect des procédures et du mandat de la Commission du développement durable, est appelé à aider à la mise en oeuvre d'Action 21.

33. Ils ont réaffirmé que le développement durable était un objectif primordial pour les pays en développement et ont fait observer qu'Action 21 et la Déclaration de Rio témoignaient de la volonté de la communauté mondiale d'aider les pays en développement à accélérer leur développement et à améliorer leur environnement.

34. En ce qui concerne les travaux de la Commission du développement durable, les Ministres ont réaffirmé que son programme de travail thématique pluriannuel devait être strictement suivi afin de permettre à cet organe d'examiner dans les délais prévus toutes les questions sectorielles et intersectorielles en prévision de l'examen général de la mise en oeuvre d'Action 21 devant être entrepris en 1997.

35. Les Ministres ont souligné que pour se concrétiser, la volonté des pays en développement de protéger l'environnement devait s'accompagner d'efforts visant à résorber la pauvreté, l'endettement et l'inégalité entre les nations et à relancer le processus de développement des pays en développement en éliminant les obstacles extérieurs à cette relance et en créant un environnement économique extérieur favorable. Le concept de développement durable doit nécessairement recouvrir la satisfaction des besoins essentiels des populations des pays en développement et le maintien de niveaux de croissance suffisants pour garantir une certaine qualité de vie dans un milieu sain, propre et sans danger.

36. Les Ministres ont souligné que l'insuffisance des ressources financières empêchait principalement les pays en développement à prendre des mesures plus efficaces pour protéger l'environnement. Ils ont réaffirmé l'importance de la coopération internationale pour fournir aux pays en développement des ressources financières nouvelles ou additionnelles qui ne soient assorties d'aucune conditionnalité. Ils ont déclaré une fois de plus que les pays développés devaient avoir la volonté politique de tenir les engagements souscrits dans Action 21 en matière de ressources financières.

37. Les Ministres ont souligné que la mise au point et le transfert de techniques écologiquement rationnelles étaient essentiels à la réussite de toute stratégie du développement durable. Il importait donc de convenir de modalités efficaces pour la création, la mise au point et le transfert de techniques écologiquement rationnelles aux pays en développement à des conditions favorables, concessionnelles et préférentielles, ainsi que pour l'accès à ces techniques. On devrait convenir notamment de créer dans les pays en développement des centres internationaux, régionaux et sous-régionaux de technologie environnementale et de diffuser des informations sur les techniques écologiquement rationnelles existantes.

38. Les Ministres ont pleinement souscrit aux positions adoptées par le Groupe des 77 et la Chine lors de la réunion spéciale des participants au Fonds pour l'environnement mondial, tenue à Washington en septembre 1993, touchant notamment les attributions de l'Assemblée des participants, les mécanismes de la prise de décisions, le rôle du Dépositaire, la présidence du Conseil d'administration, l'indépendance fonctionnelle du Secrétariat et la procédure à suivre en vue de l'adoption du texte devant être arrêté à Cartagena (Colombie) en décembre 1993.

39. Les Ministres ont préconisé d'examiner avec prudence la proposition tendant à instituer des "taxes sur le gaz carbonique" qui pourraient créer divers obstacles au développement des pays en développement.

40. Les Ministres se sont également félicités de la création d'un Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une Convention

internationale de lutte contre la désertification dans les pays touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Ils ont invité les pays développés ainsi que les organisations internationales compétentes à consacrer l'attention nécessaire à l'élaboration de cette convention qui devrait renfermer les dispositions voulues. Ils ont souligné qu'il importait d'élaborer et d'adopter une telle convention internationale d'ici juin 1994.

SCIENCE ET TECHNIQUE

41. Les Ministres ont noté l'importance primordiale de la science et de la technique pour le développement des pays en développement. Ils se sont déclarés préoccupés par le fait que les pays en développement étaient quasiment écartés de la révolution scientifique et technique actuelle. Ils ont affirmé que le développement était un droit fondamental de l'humanité et que pour le réaliser, il fallait éliminer tous les obstacles et toutes les restrictions qui entravaient l'accès des pays en développement aux connaissances scientifiques et techniques les plus récentes. Ils ont notamment fait observer que les interdictions de transferts de techniques inspirées par des motifs politiques constituaient un sérieux obstacle à la jouissance de ce droit, et compromettaient ainsi le développement des pays en développement.

42. Les Ministres ont entièrement souscrit aux activités menées par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique et ont souligné que toute réorganisation administrative de l'ONU devait rendre celle-ci mieux à même d'exécuter ses programmes dans ce domaine. Ils ont également exprimé l'avis que l'ONU avait un rôle crucial à jouer dans le renforcement de la coopération internationale multilatérale pour le transfert efficace des techniques nouvelles aux pays en développement. Ils ont souligné que la création et le renforcement des capacités endogènes des pays en développement dans les domaines de la science et de la technologie étaient essentiels pour la croissance et le développement économique de ces pays. La CNUCED a joué un grand rôle à cet égard en recensant les principaux problèmes liés au transfert des techniques aux pays en développement, et les obstacles à ce transfert.

43. Les Ministres ont également réfléchi à l'idée de créer des mécanismes de coopération qui faciliteraient l'échange d'informations et de données d'expérience entre pays en développement dans le domaine de la technologie, et notamment de la biotechnologie. Ils ont salué l'initiative concrète prise par les pays africains de créer une Agence africaine de biotechnologie à Alger et ont souligné l'importance d'une telle initiative; ils ont engagé les organismes du système des Nations Unies, les pays développés et les pays en développement à apporter leur soutien à cette agence.

44. Les Ministres ont recommandé de poursuivre l'exécution du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement et ont invité tous les pays, singulièrement les pays développés, ainsi que les institutions internationales de développement, à envisager sérieusement de revitaliser le système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement ainsi que le prévoyait le Programme d'action de Vienne. La Commission de la science et de la technique au service du développement devait jouer un rôle clef en fournissant notamment un cadre

général pour l'évaluation des progrès scientifiques et techniques et de leur incidence sur les pays en développement.

INDUSTRIALISATION

45. Les Ministres ont souligné la nécessité d'entretenir l'industrialisation des pays en développement en raison du rôle critique qu'elle jouait dans l'accélération du développement économique et social. Ils ont pris note de l'incidence des réformes structurelles sur le secteur industriel et de l'inégalité de la croissance et du développement de la production industrielle mondiale qui était à l'origine de la désindustrialisation de nombreux pays en développement. Ils ont jugé important de trouver des mesures novatrices pour revitaliser le secteur industriel, compte tenu de la situation actuelle de l'économie internationale.

46. Conscients du rôle important que le secteur industriel jouait dans le développement économique général des pays en développement, les Ministres ont estimé qu'il fallait renforcer l'ONUDI dans son rôle de coordonnatrice des activités des organismes du système des Nations Unies dans le domaine du développement industriel, afin qu'elle soit mieux à même de répondre aux besoins des pays en développement en quête de développement industriel. Ils ont invité les organisations internationales compétentes à collaborer étroitement avec l'ONUDI à la solution des problèmes liés au développement industriel étant donné le caractère multisectoriel de l'industrialisation.

47. Les Ministres ont pris note avec satisfaction du fait que l'ONUDI s'efforçait de réorienter ses priorités et de réaménager ses structures afin de pouvoir contribuer plus efficacement à un développement équitable et durable en général et de mieux répondre aux impératifs de l'industrialisation des différents pays en développement, en particulier. Ils ont prié les pays développés et les pays en développement d'appuyer pleinement les efforts de réorganisation de l'ONUDI.

48. Les Ministres ont souligné que la coopération économique entre pays en développement (CEPD) était essentielle pour l'industrialisation des pays en développement, notamment dans des domaines tels que la promotion des petites et moyennes entreprises, la technologie et l'information industrielles et la mise en valeur des ressources humaines dans l'industrie. Ils ont prié les pays donateurs et l'ONUDI en tant qu'agents d'exécution d'augmenter les ressources qu'ils allouent aux activités de CEPD dans le domaine de l'industrialisation.

POPULATION ET DEVELOPPEMENT

49. Les Ministres ont réaffirmé que la question de la population ne pouvait pas être examinée isolément et qu'elle devait être étroitement intégrée au développement. Tous les pays se devaient de sensibiliser leurs populations aux questions démographiques. La communauté internationale devait soutenir les politiques et programmes nationaux de tous les pays, et spécialement des pays en développement, sans perdre de vue le droit souverain de tout pays de formuler, d'adopter et de mettre en oeuvre sa propre politique démographique en fonction de sa situation sociale, économique et politique. Ces programmes démographiques devraient viser à valoriser les ressources humaines et à élargir les possibilités d'emploi. Les Ministres ont souligné à ce propos l'importance de

la Conférence internationale sur la population et le développement, qui doit se tenir au Caire du 5 au 13 septembre 1994, et qui devrait permettre de renforcer véritablement la coopération internationale dans ce domaine et de formuler un programme d'action assorti d'une série de recommandations sur la population et le développement pour la prochaine Décennie et au-delà. Les Ministres se sont félicités de l'énergie et des efforts déployés en vue de garantir le succès de la Conférence du Caire et de ses préparatifs, et ils ont en outre invité tous les Etats à participer activement et de façon constructive à ce processus.

ETABLISSEMENTS HUMAINS

50. Les Ministres ont réaffirmé leur plein appui pour les objectifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) de 1996 qui devrait permettre de prendre, aux niveaux national et international, les mesures voulues pour améliorer la situation des pauvres et des défavorisés. Ils ont aussi souligné l'importance de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000.

DEVELOPPEMENT SOCIAL

51. Les Ministres ont réaffirmé leur plein appui pour le Sommet mondial pour le développement social qui aura lieu à Copenhague en 1995. Ils ont confirmé que leurs pays participeraient aux préparatifs au plus haut niveau possible et ont exprimé l'espoir que les résultats du Sommet apporteront des solutions concrètes et efficaces qui permettent d'éliminer la pauvreté et le chômage et de renforcer la cohésion sociale. Il était difficile dans la situation actuelle d'arrêter une stratégie de développement social universelle uniforme; il était donc indispensable de tenir compte des aspects culturels et socio-économiques ainsi que de la dynamique interne de chaque société. Les Ministres ont réaffirmé à cet égard la nécessité de tenir des réunions régionales préparatoires du Sommet mondial.

52. Les Ministres ont estimé que le Sommet mondial pour le développement social offrait l'occasion de tirer parti des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en consolidant et en approfondissant l'étude des rapports entre pauvreté, environnement et développement et en proposant une véritable stratégie de coopération internationale.

EDUCATION

53. Les Ministres ont réaffirmé que l'élimination de l'analphabétisme et l'éducation pour tous devaient rester des objectifs prioritaires. Ils ont souligné qu'il fallait accorder un rang de priorité élevée à l'éducation des filles et des femmes, notamment en milieu rural. Ils ont pris note avec satisfaction des efforts déployés sous la direction de l'UNESCO, qui avaient contribué à réduire les taux réels d'analphabétisme dans le monde entier.

54. Notant les résultats des efforts entrepris à l'échelle du système pour donner suite aux recommandations de la CNUED et notamment au programme Action 21, les Ministres ont réaffirmé le rôle clef de l'enseignement et de la formation dans la recherche de solutions aux problèmes écologiques et la marche vers le développement durable. Ils ont relevé à ce sujet la contribution de

l'UNESCO à la prise de conscience de l'importance de l'éducation et à la formation de compétences endogènes dans les pays en développement, notamment grâce à ses activités dans le domaine de l'éducation et de l'information écologiques.

55. Les Ministres ont réaffirmé que dans un monde de plus en plus interdépendant, le partage des connaissances et de l'information à l'échelle planétaire était essentiel pour la solution des problèmes liés au développement et à l'amélioration du sort de l'humanité. Ils se sont félicités à cet égard de l'initiative prise par l'UNESCO d'exploiter la masse d'informations disponibles, de l'affiner grâce à la recherche et de partager avec d'autres toute solution nouvelle par le biais de réseaux d'échange, de jumelages universitaires (UNTWIN) et du programme de chaires de l'UNESCO dans ses domaines de compétence.

56. Les Ministres ont déclaré une fois de plus que la mise en valeur des ressources humaines était cruciale à la réalisation des objectifs de développement économique et social. Ils ont recommandé de concevoir l'éducation et la formation, qui jouaient un rôle clef dans la mise en valeur des ressources humaines, de manière à développer l'esprit créateur, les compétences et l'autosuffisance des individus afin qu'ils puissent participer activement et de façon productive au processus de développement.

ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

57. Les Ministres ont redit l'importance des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et ont mis l'accent sur la vocation purement économique de tous les organes opérationnels, qui doivent être neutres et ne pas imposer de conditions, et sur la nécessité de donner la priorité à ce domaine dans les plans et programmes de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont constaté avec inquiétude la diminution des ressources consacrées aux activités opérationnelles, qui a eu pour effet de remettre en cause les activités de développement soutenues par les organismes du système des Nations Unies dans les pays en développement. Cette conjoncture défavorable, qui s'accompagne d'une réduction de l'aide publique au développement, hypothèque sérieusement les efforts des pays en développement. Les Ministres ont donc préconisé d'accroître sensiblement les ressources consacrées aux activités opérationnelles de développement et de les verser à titre permanent selon des modalités constantes. Ils ont réaffirmé les principes de l'universalité, du multilatéralisme, de la neutralité, de la non-conditionnalité et de la flexibilité dans la réponse aux besoins de coopération technique des pays en développement. Ils ont redit la nécessité d'appliquer pleinement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale dans ce domaine.

58. Les Ministres se sont fermement opposés à l'idée d'étendre le mandat des coordonnateurs résidents des Nations Unies au domaine politique. Ils ont, à ce propos, exprimé leur inquiétude au sujet des propositions tendant à confier aux bureaux extérieurs des Nations Unies qui s'occupent des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement des fonctions qui ne relèvent pas de leur mandat qui a été clairement défini par l'Assemblée générale dans ses résolutions pertinentes.

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE

59. Les Ministres ont de nouveau exprimé leur profonde inquiétude devant la situation économique toujours critique de l'Afrique. Ils étaient convaincus que l'évolution actuelle, faute d'être inversée, aggraverait considérablement la situation, menaçant ainsi en danger les économies et les sociétés africaines et assombrissant les perspectives de redressement et de développement. Ils ont exprimé leur solidarité avec les pays africains et invité la communauté internationale, particulièrement les pays développés, à adopter et à mettre en oeuvre des mesures concrètes et efficaces pour soutenir les efforts de réforme économique et de développement des pays africains.

60. Ils ont constaté avec une vive inquiétude la situation critique de la dette extérieure des pays africains et le poids insupportable du service de la dette qui ont créé une situation paradoxale où les pays africains sont devenus exportateurs nets de capitaux vers les pays développés et les institutions financières internationales. Les Ministres ont noté en outre que la détérioration des prix des produits de base, l'insuffisance de l'investissement étranger et la diminution de l'aide publique au développement destinée à la région ont entamé l'aptitude des pays africains à réaliser leurs objectifs de développement et à honorer leurs autres obligations financières.

61. Les Ministres ont réaffirmé leur entier soutien au nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-sixième session, dans lequel la communauté internationale renouvelle son engagement en faveur de l'instauration d'une croissance et d'un développement socio-économique auto-entretenu en Afrique. Les Ministres ont engagé la communauté internationale et surtout les pays développés, l'ONU et les institutions multilatérales de financement du développement à appuyer ce nouvel ordre du jour et à prendre les mesures qui conviennent pour honorer les engagements qui y sont souscrits, et notamment à contribuer à la création d'un Fonds de diversification pour les produits africains.

PAYS LES MOINS AVANCES

62. Les Ministres se sont vivement inquiétés de la dégradation continue de la situation économique, sociale et écologique des pays les moins avancés, et ont instamment demandé à tous les pays et aux institutions multilatérales de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour inverser cette tendance. Ils ont appelé à cet égard la communauté internationale à faire le nécessaire pour appliquer intégralement le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Ils ont souligné qu'il était indispensable, pour relancer le processus de développement économique de ces pays, de leur apporter le soutien voulu, notamment sous forme d'aide publique au développement. Ils ont demandé que l'on annule l'ensemble de la dette publique bilatérale contractée par ces pays et que soient prises d'urgence des mesures de réduction effective et substantielle de l'encours et du service de la dette qu'ils ont contractée auprès d'institutions financières multilatérales et de banques commerciales. Ils ont estimé aussi qu'il fallait améliorer l'accès aux marchés pour les produits de ces pays. S'agissant du suivi, de la surveillance et de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, ils ont recommandé de mettre à la disposition des institutions

des Nations Unies qui en sont chargées des ressources suffisantes pour le faire efficacement.

PAYS EN DEVELOPPEMENT SANS LITTORAL ET DE TRANSIT

63. Les Ministres ont noté avec inquiétude la dégradation de la situation économique, sociale et financière des pays en développement sans littoral et de transit, et ont recommandé que les mesures concrètes énoncées dans les résolutions pertinentes des Nations Unies soient strictement appliquées, afin que ces pays puissent surmonter les difficiles problèmes et les contraintes structurelles qui freinent leur développement. Ils ont demandé à la communauté des donateurs et aux institutions multilatérales de financement et de développement, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, d'augmenter leur aide technique et financière à ces pays, pour que ceux-ci puissent se doter des équipements et infrastructures voulus dont ils ont besoin et prendre les mesures que demandent les problèmes particuliers de transports en transit, de gestion et de communications auxquels ils se heurtent.

PETITS PAYS EN DEVELOPPEMENT INSULAIRES

64. Les Ministres ont rappelé l'importance de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, qui doit se tenir à la Barbade du 25 avril au 6 mai 1994 et marquera un nouveau progrès vers la réalisation des mesures convenues dans le programme Action 21, adopté en juin 1992 à Rio de Janeiro, au Sommet de la planète Terre. Les problèmes particuliers de ces pays, tels que la nécessité de s'adapter aux effets néfastes de changements climatiques, la fréquence croissante des catastrophes, naturelles ou causées par l'homme, et le peu de résistance aux chocs économiques extérieurs, les ont rendus encore plus vulnérables à un milieu économique défavorable. Les Ministres ont demandé à cet égard à la communauté internationale, en particulier aux pays donateurs et au système des Nations Unies, de fournir des ressources financières et techniques qui permettent de mettre en oeuvre un programme d'action visant spécialement les petits pays en développement insulaires, pour trouver des solutions aux problèmes spécifiques qui rendent ces pays vulnérables, et surmonter les contraintes et les obstacles au développement durable de ces Etats, d'une grande fragilité économique et écologique. Pour que la Conférence mondiale connaisse le succès, les Ministres ont instamment demandé une reprise avant avril 1994 de la session préparatoire de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, en vue de parvenir à un accord sur ce programme d'action.

II. RESTRUCTURATION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

65. Les Ministres ont réitéré l'importance de l'Organisation des Nations Unies, lieu privilégié de dialogue et de négociation sur les questions que pose la coopération internationale pour le développement, et ont appelé tous les Etats à respecter les principes démocratiques énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ils ont préconisé aussi un renforcement du système des Nations Unies, qui lui permette de faire face aux problèmes complexes et étroitement liés auxquels est confrontée l'économie mondiale, en coordonnant ses efforts avec ceux des institutions financières multilatérales. Ils ont manifesté leur inquiétude devant la crise financière que connaît l'Organisation, qui compromet sa capacité

de s'acquitter des programmes dont la responsabilité lui a été confiée, et porte atteinte au principe même du multilatéralisme.

66. Les Ministres ont réaffirmé que l'Assemblée générale a énoncé dans sa résolution 45/264 les principes directeurs et les directives nécessaires pour mener à bien la restructuration et la revitalisation du système des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes. Il conviendrait aussi de tenir compte des idées maîtresses et des principes formulés par l'Assemblée générale dans sa résolution S-18/3, adoptée lors de sa dix-huitième session extraordinaire, dans ses résolutions 45/199 et 46/235 et dans d'autres résolutions pertinentes. Dans ce contexte, les Ministres ont pris note des négociations en cours et redit leur attachement à la réalisation d'un accord de consensus sur de nouvelles mesures de réforme, qui permettraient de mieux répartir les tâches entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les organes directeurs des fonds et programmes de développement des Nations Unies, et d'assurer le financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies de manière continue, sans aléas et prévisible, pour rendre plus efficace l'action de ces organes.

RESTRUCTURATION DU SECRETARIAT DE L'ONU

67. Les Ministres ont noté que l'Assemblée avait énoncé dans sa résolution 47/212 II des principes importants, dont le Secrétaire général devrait tenir compte lors de la restructuration du Secrétariat de l'ONU. Ils ont exprimé un grand intérêt pour la suite donnée aux directives qui visaient à renforcer la capacité du Secrétariat de soutenir les activités de l'Organisation dans les domaines économique et social, parmi lesquels ceux de la science et de la technique, des sociétés transnationales et de la coopération technique revêtaient une importance particulière. Ils ont décidé de suivre de près l'évaluation des effets réels qu'aurait la restructuration dans ces domaines précis.

III. COOPERATION SUD-SUD

68. Les Ministres ont réaffirmé leur attachement à la coopération économique entre pays en développement et se sont redits convaincus qu'elle constituait une partie intégrante essentielle des efforts que déploient les pays en développement pour encourager la croissance économique, se doter de capacités techniques et accélérer leur développement. Toujours convaincus que la coopération Sud-Sud est un moyen non seulement de tirer parti des aspects complémentaires, avérés et potentiels, des économies en développement, mais aussi de restructurer les relations économiques internationales et de renforcer l'économie mondiale, ils ont noté avec satisfaction que la coopération Sud-Sud avait suscité ces dernières années parmi les pays en développement un grand renouveau d'intérêt concret et de détermination. On avait vu apparaître à cet égard, portée par les espoirs nouveaux, une volonté énergique d'introduire dans la coopération Sud-Sud des conceptions et des modalités entièrement nouvelles, adaptées à l'évolution du monde, de nature à lui donner un caractère plus dynamique et réaliste. Parce qu'elle renforçait leur pouvoir de négociation face aux pays développés, la coopération Sud-Sud était un moyen essentiel de rendre les pays en développement moins vulnérables aux effets d'un environnement économique international défavorable.

69. Les Ministres ont demandé aux membres de verser des contributions généreuses au Compte de la coopération économique entre pays en développement, afin de faciliter la réalisation du Programme d'action de Caracas. Ils ont appelé spécialement ceux qui n'avaient pas encore versé de contributions à le faire, et ceux qui l'avaient déjà fait à les accroître. Ils ont souligné en outre qu'il fallait renforcer le cabinet du Président du Groupe des 77, et fait valoir l'importance du travail des collaborateurs principaux. Ils ont invité le Président du Groupe des 77 à faire le nécessaire en ce sens.

70. Les Ministres ont souligné la nécessité de continuer à appuyer la coopération économique entre pays en développement, en particulier par le biais de l'assistance technique et du financement du système des Nations Unies. Ils ont rappelé que l'importance de cette coopération avait été maintes fois reconnue dans les résolutions pertinentes des Nations Unies, et fait valoir le rôle de premier plan que les organes et organismes des Nations Unies jouent dans la promotion de la coopération économique et technique entre pays en développement.

71. Les Ministres se sont félicités de l'issue de la huitième réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination du Groupe des 77 pour la coopération économique entre pays en développement, qui s'est tenue à Panama du 30 août au 3 septembre 1993, et en ont approuvé les recommandations. Ils ont estimé que la réunion de Panama avait atteint ses objectifs en relançant le Programme d'action de Caracas en matière de coopération économique entre pays en développement, et qu'il était indispensable que les recommandations émises par le Comité fussent suivies d'effet. Ils ont remercié le Gouvernement panaméen d'avoir accueilli la réunion.

72. Les Ministres ont insisté sur l'importance qu'il y avait à tenir des réunions sectorielles de suivi, comme prévu dans les recommandations adoptées lors de la huitième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination. Ils ont demandé aux Etats membres de s'offrir à accueillir ces réunions, ainsi que d'autres qui pourraient faire suite à la huitième session du Comité, et de soutenir pleinement l'application des recommandations issues de ces réunions. Les Ministres ont en outre approuvé la décision prise par le Comité de créer un mécanisme intersessions les années où il n'y a pas de session du Comité, et ont engagé tous les Etats membres à y participer. Ils ont invité le Président du Groupe des 77 à prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin.

73. Les Ministres ont souligné la nécessité d'intégrer la coopération économique entre pays en développement aux politiques nationales, et rappelé le rôle des centres de liaison nationaux, institutions pivots du Programme d'action de Caracas.

IV. PALESTINE

74. Les Ministres ont examiné l'évolution récente de la question de Palestine, et pris note de l'événement marquant du 13 septembre 1993, considérant comme un premier pas important la signature de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie par l'Organisation de libération de la Palestine et le Gouvernement israélien. Ils ont réaffirmé à ce propos qu'elle devrait aboutir à terme à la conclusion d'une paix juste, durable et globale au

Moyen-Orient, basée sur les résolutions 242, 338 et 425 du Conseil de sécurité, et sur le principe de "la terre contre la paix".

75. Les Ministres ont confirmé leur soutien au peuple palestinien dans sa lutte pour l'exercice de ses droits inaliénables, y compris celui de créer un Etat indépendant sur le territoire palestinien occupé, comprenant la partie arabe de Jérusalem. Ils ont réaffirmé également la responsabilité permanente de l'ONU pour ce qui est de la question de Palestine et ont demandé à la communauté internationale, surtout aux pays développés, à l'ONU et aux institutions multilatérales de financement et de développement, de soutenir pleinement l'application de l'accord sous tous ses aspects. Ils se sont félicités à cet égard des premiers engagements qui avaient été pris en ce sens.

V. AFRIQUE DU SUD

76. Les Ministres ont pris note des derniers événements en Afrique du Sud, en particulier des mesures constructives prises dans le cadre du processus de négociations multipartites, dont le choix de la date du 27 avril 1994 pour les premières élections démocratiques et non raciales en Afrique du Sud, et l'approbation de la réintégration à la Namibie de Walvis Bay et des îles côtières. Ils ont exprimé l'espoir que le Conseil exécutif de transition commence à exercer ses fonctions dès que possible, afin de faciliter encore la solution des questions constitutionnelles relatives à la transition qui restent à régler. Ils se sont dits toutefois profondément préoccupés par l'intensification de la violence politique en Afrique du Sud. Estimant que le maintien de la sécurité de tous les ressortissants d'un pays est une des responsabilités premières d'un gouvernement, ils ont appelé les autorités sud-africaines à garantir la paix, la stabilité et la sécurité des personnes. Les Ministres ont également engagé les diverses autres parties en cause à faire tout leur possible pour mettre fin à la violence actuelle. S'associant à l'appel lancé par la population sud-africaine dans son ensemble en faveur d'une levée des sanctions économiques, les Ministres ont demandé à la communauté internationale, et à l'ONU en particulier, de répondre favorablement à cet appel et de lever toutes les sanctions, excepté celles qui visent l'embargo sur les armes et le domaine nucléaire. Les Ministres ont appelé la communauté internationale à continuer de fournir une aide financière et autre aux pays d'Afrique australe qui continuent à souffrir du contrecoup d'actes d'agression et de déstabilisation commis dans le passé dans la région.

VI. MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES ET GROUPE DES 77

77. Les Ministres se sont félicités des résultats de la réunion du Comité ministériel permanent des pays non alignés pour la coopération économique, tenue à Bali (Indonésie) du 10 au 13 mai 1993.

78. Les Ministres ont approuvé avec satisfaction le soutien apporté à l'application du Programme d'action de Caracas en matière de coopération économique entre pays en développement et du Programme d'action pour la coopération économique des pays non alignés. Ils ont également fait leurs recommandations concernant l'harmonisation de la mise en oeuvre de ces deux programmes telles qu'elles figurent dans le rapport final du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination du Groupe des 77 sur les travaux de sa huitième session.

79. Les Ministres ont considéré qu'il fallait renforcer encore davantage la coordination et la concertation entre le Groupe des 77 et le Mouvement des pays non alignés, afin d'examiner divers problèmes internationaux, notamment au sein du système des Nations Unies, et d'assurer la complémentarité des efforts. Le Comité mixte de coordination entre le Groupe des 77 et le Mouvement des pays non alignés était sans aucun doute le mieux à même de s'acquitter de ces fonctions. Ils ont demandé au Président du Groupe des 77 de poursuivre ses consultations avec le Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'avec les Etats qui sont membres du Groupe, afin que le Comité puisse devenir opérationnel en 1994. Ils l'ont chargé de prendre toutes mesures nécessaires à cette fin, y compris celles qui avaient été convenues par le Comité intergouvernemental de suivi et de coordination du Groupe des 77 à sa huitième session.

80. Les Ministres ont estimé que dans le cadre des efforts faits pour harmoniser les programmes du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77, il fallait resserrer la coopération entre pays en développement dans les secteurs touchant le développement.

VII. QUESTIONS HUMANITAIRES

81. Les Ministres ont souligné qu'il serait bon, dans la mesure du possible, de se préoccuper lors de l'application de décisions de l'ONU de réduire à leur minimum les effets néfastes exercés sur la population civile innocente des pays visés, ainsi que les retombées pernicieuses pour l'économie des pays tiers.

VIII. TRENTIEME ANNIVERSAIRE DU GROUPE DES 77

82. Les Ministres ont exprimé leur conviction que le trentième anniversaire de la création du Groupe des 77, le 15 juin 1994, serait l'occasion de réaffirmer la détermination du Groupe à réaliser ses objectifs compte tenu des obstacles nouveaux auxquels se heurtent les pays en développement. Ils ont invité le Président du Groupe des 77 à tenir les consultations voulues pour décider de quelle manière il conviendrait de célébrer ce grand événement le 15 juin 1994, notamment pour examiner la possibilité d'organiser une réunion extraordinaire du Groupe des 77 au niveau approprié.
